

Note importante : À la **Question 11** du formulaire de dépôt vous pouvez ajouter des informations relatives aux critères d'analyse locaux qui n'aurait pas été mentionnées dans les autres sections.

TERRITOIRE – MARIA-CHAPDELAINE

Le **Comité pour la solidarité et l'inclusion sociale** est l'instance de concertation locale répondante pour le territoire. Le plan d'action actuel de cette instance établit des grands volets ainsi que des axes d'intervention :

PRIORITÉS LOCALES :

* Les membres du comité de lutte à la pauvreté de Maria-Chapdelaine souhaitent que les projets soumis dans le cadre du FQIS contribuent à répondre à l'un des objectifs suivants :

Thème 1 : Les communications

Axe d'intervention 1.1.

Faire connaître le plan d'action et soutenir la mise en œuvre

Objectif 1.1.1.

Augmenter la visibilité et l'accessibilité au plan d'action local auprès des acteurs du milieu

Objectif 1.1.2.

Assurer la mise en œuvre et la coordination des différentes actions déployées

Axe d'intervention 1.2.

Sensibiliser à la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale et combattre les préjugés

Objectif 1.2.1.

Sensibiliser l'appareil politique aux réalités de la pauvreté et d'exclusion sociale de leur milieu

Objectif 1.2.2.

Démontrer les impacts socioéconomiques des organismes communautaires dans le milieu

Objectif 1.2.3.

Sensibiliser la population aux différents visages de la pauvreté

Axe d'intervention 1.3.

Se doter d'une vision commune et partagée du concept de pauvreté et d'exclusion sociale

Objectif 1.3.1.

Établir un partenariat entre les différents secteurs d'activité sociaux et économiques pour la mise en œuvre du plan d'action

Axe d'intervention 1.4.

Accroître la visibilité des services

Objectif 1.4.1.

Centraliser l'information sur les services offerts aux citoyens de la MRC de Maria-Chapdelaine

Objectif 1.4.2.

Informar les citoyens sur les offres de service et de bénévolat qui leur sont offerts par les organismes communautaires

Thème 2 : Le partenariat

Axe d'intervention 2.1.

Inclure les personnes en situation de pauvreté au sein des instances

Objectif 2.1.1.

Impliquer et informer des personnes en situation de pauvreté au sein du Comité SIS

Objectif 2.1.1.

Inclure la population dans les processus décisionnels

Axe d'intervention 2.2.

Accroître l'accessibilité des services

Objectif 2.2.1.

Déployer les services communautaires en milieu rural

Objectif 2.2.2.

Adapter les services aux réalités de la population active

Objectif 2.2.3.

Répondre aux besoins en haltes-garderies communautaires exprimés par les communautés

Objectif 2.2.4.

Répondre aux besoins d'hébergement de courte durée pour les hommes

Axe d'intervention 2.3.

Réaliser des économies de fonctionnement

Objectif 2.3.1.

Favoriser et faire connaître les différentes initiatives d'économie de fonctionnement

Axe d'intervention 2.4.

Faciliter la concertation et le partenariat

Objectif 2.4.1.

Améliorer le référencement entre les différents intervenants du milieu

Axe d'intervention 2.5.

Développer des lieux inclusifs visant à briser l'isolement

Objectif 2.5.1.

Donner accès à des lieux de rencontres inclusifs dans chacune des municipalités

Thème 3 : Le pouvoir d'agir des communautés

Axe d'intervention 3.1.

Favoriser l'autonomie alimentaire des personnes vulnérables

Objectif 3.1.1.

Intégrer les usagers dans la réflexion sur les moyens pour favoriser l'autonomie alimentaire

Objectif 3.1.2.

Favoriser le développement de compétences pour cuisiner avec les produits à faible coût

Axe d'intervention 3.2.

Favoriser l'accessibilité aux ressources alimentaires

Objectif 3.2.1.

Assurer un service central de banque alimentaire opérant sur une base hebdomadaire et annuelle

Objectif 3.2.2.

Assurer une continuité dans les services de distribution de repas chauds et équilibrés aux personnes démunies tout au long de l'année

Objectif 3.2.3.

Faciliter le déplacement vers les ressources d'aide alimentaire

Objectif 3.2.4.

Promouvoir la plantation de fruits et légumes dans les espaces publics

Axe d'intervention 3.3.

Diminuer l'analphabétisme et augmenter la scolarisation des personnes

Objectif 3.3.1.

Accompagner les personnes dans l'amélioration de leurs compétences et augmenter leur participation sociale

Axe d'intervention 3.4.

Réduire les inégalités et favoriser l'intégration sociale

Objectif 3.4.1.

Maximiser l'accessibilité et la diversité de l'offre du programme Accès-Loisirs dans la MRC

Objectif 3.4.2.

Développer un continuum pour l'intégration des personnes sur le marché du travail

Axe d'intervention 3.5.

Reconnaître l'accès au numérique comme étant un besoin de base

Objectif 3.5.1.

Augmenter l'accessibilité au matériel technologique

Objectif 3.5.2.

Favoriser la récupération et la redistribution de biens matériels à faible coût

Thème 4 : Les projets structurants

Objectif 4.1.

Favoriser l'inclusion sociale, le renforcement et le développement des compétences de la communauté en offrant l'accès à des lieux de travail collectif

Objectif 4.2.

Favoriser l'implication des entrepreneurs dans la communauté

CRITÈRES LOCAUX :

1. Le projet est en lien avec la mission de l'organisme

2. Le projet favorise l'empowerment des personnes

Les projets qui impliquent et soutiennent la participation active des usagers tout au long de la démarche seront favorisés (PAR et POUR). L'objectif du plan d'action local est de créer des conditions propices à l'amélioration des conditions individuelles et structurelles des personnes en situation de pauvreté afin de transformer de manière durable leur situation socioéconomique.

3. Les interventions ciblées rejoignent et s'adaptent aux différents visages de la pauvreté

Depuis quelques années, une mouvance est constatée dans les différents concepts en lien avec la lutte à la pauvreté. La pauvreté ne fait plus uniquement référence aux personnes chômeuses, aux prestataires d'aide financière de dernier recours et aux personnes sans abri, mais elle touche aussi de nombreux-ses « travailleurs-euses pauvres ». Dans cet ordre d'idées, il est primordial que les démarches entreprises mettent de l'avant des actions qui privilégient une approche globale de la personne, qu'elles favorisent de la souplesse et un soucis d'inclusion et qu'elles s'adaptent à la réalité de ces personnes.

4. Le projet se fait en intersectorialité et se veut en cohérence avec les démarches en cours

À la base même d'un processus de concertation, les projets structurants nécessitent la capacité de mobiliser plusieurs intervenants locaux et de rassembler des acteurs d'horizons différents. En plus des effets à court terme et mesurables de ces actions, le projet engendre aussi des impacts en termes de synergie et de développement pour la communauté. L'arrimage avec les autres démarches déployées sur le territoire constitue un élément incontournable.